

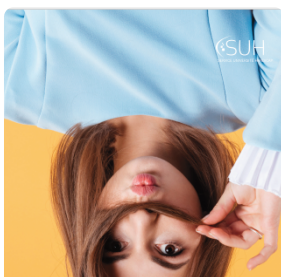
Mobilité et handicap

La Direction des Relations Internationales souhaite accompagner ses étudiants en situation de handicap souhaitant partir en mobilité d'études ou de stage à l'étranger.

Comment ça marche?

L'étudiant souhaitant partir en mobilité d'études ou de stage doit tout d'abord matérialiser son projet (destination, dates et organisme d'accueil). Il faut alors qu'il prenne rendez-vous avec l'un ou plusieurs des services ci-dessous **au plus tard 2 mois avant son départ**:

- Au référent des relations internationales de sa faculté;
- Au Service Université Handicap (SUH);
- Au Service de Santé Universitaire (SSU);
- A la Direction des Relations Internationales.





Existe-t-il des financements spéciaux pour les étudiants en situation de handicap?

Oui, le programme **Erasmus+** et le programme de **Bourses Région Mobilité Internationales de la Région Auvergne Rhône Alpes**.

- Le programme **Erasmus+** propose, en plus des aides classiques, des accompagnements financiers et matériels spécifiques. Pour cela, un dossier pourra être constitué par l'étudiant accompagné des services de relations internationales au moins 2 mois avant la date de début de séjour.

[Erasmus+, mobilité et handicap](#)

- Le programme de **Bourses Région Mobilité Internationales de la Région Auvergne Rhône Alpes** propose lui aussi une aide financière complémentaire et forfaitaire d'un montant de 530€.



Informations pratiques

- www.handi-u.fr
- www.droitausavoir.asso.fr

Contacts

- [Contacts dans les composantes](#)
- [Le service université handicap à l'UCA](#)

Marie-Paule OSTY-PORTALIER

Assistante de Service Social

Université Clermont Auvergne
Service de Santé Universitaire
Bat B
25 rue Etienne Dolet
63000 Clermont-Ferrand

Guide de la mobilité sortante

Télécharger